

INFORMATIONS UTILES - A CONSERVER

<p style="text-align: center;">Numéro à contacter par SMS En cas de <u>retard</u> et/ou <u>absence</u></p> <p>MATERNELLES : Ecole du CENTRE : 07 62 11 97 26 Ecole du MAIL : 06 21 44 25 80</p> <p>ELEMENTAIRES : Ecole Les CABASSOLS : 06 68 67 65 40 Ecole MARCEL PAGNOL : 06 75 21 34 92 Ecole MAURICE PLANTIER : 07 63 51 64 56</p> <p>ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) 04 42 27 13 30 / 06 14 23 87 79</p>	<p style="text-align: center;">SERVICES ADMINISTRATIFS</p> <p>SERVICE EDUCATION JEUNESSE : 04 42 54 09 09 RESTAURATION SCOLAIRE : 04 42 54 52 51</p> <p>Au sujet de la CANTINE : c.martin@venelles.fr</p> <p>Au sujet du CENTRE AERE, des GARDERIES, des ETUDES et de la VIE SCOLAIRE : service.education.jeunesse@venelles.fr</p>
---	---

RAPPEL des modalités :	CANTINE	GARDERIE du matin	GARDERIE du soir et ETUDES	ALSH
HORAIRE s d'Arrivée et de Départ		De 7h15 à 8h15	MATERNELLE : de 17h15 à 18h ELEMENTAIRE : 17h15 Ou 17h50 à 18h	7h45 à 9h30 16h30 à 18h <u>En cas de demi-journée :</u> Arrivée de 13h à 13h30 Départ de 11h45 à 12h
DÉLAIS d'inscriptions	Le mardi de la semaine précédente	La veille Minuit pour le lendemain		MERCREDI : Le dimanche minuit qui précède le jour de présence VACANCES : Selon une date communiquée en amont
Absence de l'enfant (sans certificat médical)	Les 2 premiers jours ne seront pas facturés, au-delà les repas seront facturés	Reste facturée		Reste facturée
PÉNALITÉ en cas d'inscription Hors délais	5 €	5 €	5 €	5 €
Pénalité RETARD au-delà de 18h			5€ par 1/4h entamé	
Pénalité en cas de présence de l'enfant sans dossier auprès du service éducation Jeunesse	10 € / jours en + de la pénalité Hors délais et coût de la prestation			Aucune présence possible
RAPPEL des coûts / Enfant	4,60 € En post paiement Facture mensuelle	0,70 € à 1,20 € Selon QF En prépaiement	1,05 € à 1,80 € Selon le QF En prépaiement	de 3,60 € à 18,85 € / jours selon le QF En prépaiement

RAPPEL : Le QF fourni à l'inscription est valable jusqu'au 31 Août et peut être mis à jour tout au long de l'année soit par les parents, soit par un agent, sans quoi le tarif de la tranche la plus élevée sera appliquée. Aucune rétroactivité possible.